

## CQP RESPONSABLE DE SALON DE COIFFURE

### CONDITIONS D'ADMISSION

- Être titulaire du CAP coiffure (3 années d'expérience) ou BP coiffure ou Bac pro ou d'un diplôme de niveau IV ou III obtenu dans une autre filière.
- Si vous êtes salarié.e d'un salon, vous suivez votre formation dans le cadre de la formation professionnelle continue. Sinon, vous êtes embauché.e par le salon dans le cadre du contrat de professionnalisation.
- Après validation de l'entretien professionnel

### OBJECTIF DE FORMATION / FINALITÉ

- Encadrer, gérer et former une équipe
- Organiser le travail
- Superviser les activités du salon
- Maîtriser la gestion commerciale
- Communiquer
- Définir son style de management

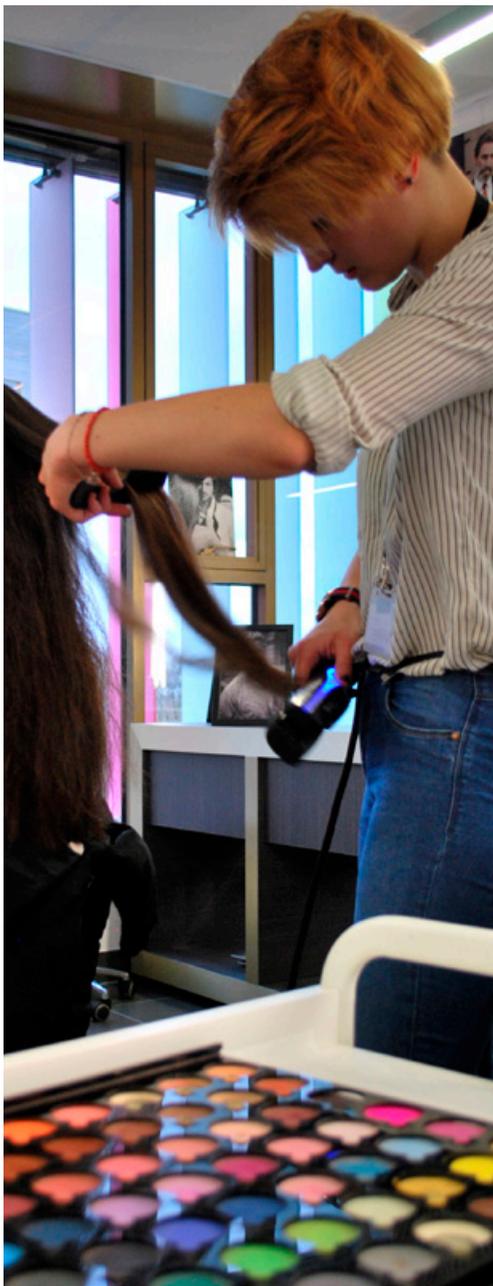
### FORMATION ALTERNANCE IFAC/ENTREPRISE :

**1 an** : 224 heures à l'Ifac

### DÉBOUCHÉS

- Insertion dans la vie professionnelle
- Manager ou gérant.e de salon de coiffure

Toutes nos formations ont lieu à l'Ifac Campus des métiers



norwestdesign.fr - Crédit photo : Fotolia, Tyler Olson - Janvier 2018

# COIFFURE

L'apprentissage :  
> un métier, un emploi



CAP COIFFURE  
MENTION COMPLÉMENTAIRE COIFFURE  
COUPE COULEUR  
BP COIFFURE  
CQP RESPONSABLE DE SALON DE COIFFURE

**MERCREDIS  
DE L'APPRENTISSAGE**

l'Ifac vous accueille pour vous informer sur les principes de l'apprentissage, les métiers pour les jeunes de 15 à 30 ans et les formations dispensées par le CFA. Visite des ateliers. À 14h30 de février à juin.

+ d'infos :  
02 29 00 60 00  
du lundi au vendredi,  
à 13h30 à 17h30

Ifac : Campus des métiers - 465 rue de Kerlaurent, BP 30037 Guipavas - 29801 Brest cedex 9  
02 29 00 60 60 — Courriel : ifac@ifac-brest.fr

www.ifac-brest.fr

**Ifac**

**CAMPUS  
DES MÉTIERS**

**CCI MÉTROPOLITAINE  
BRETAGNE OUEST**

L'IFAC EST CONVENTIONNÉ PAR LA RÉGION BRETAGNE



## CAP COIFFURE

### CONDITIONS D'ADMISSION

Si vous avez entre 16 et 30 ans  
Dès 15 ans si vous avez achevé votre classe de 3<sup>e</sup>.  
Après validation de l'entretien professionnel

### OBJECTIF DE FORMATION / FINALITÉ

Apprendre les bases dans les domaines suivants :

- soins capillaires
- techniques de base de coupe
- mise en forme et coiffage courant de la chevelure
- coloration ou décoloration des cheveux sous les directives d'un.e technicien.ne
- vente de produits capillaires

### APTITUDES

- Sens de l'esthétique
- Bon goût
- Présentation soignée
- Bonne résistance physique
- Goût des contacts humains
- Facilité d'adaptation

### FORMATION ALTERNANCE IFAC/ENTREPRISE

**2 ans** : 840 h à l'Ifac

### DÉBOUCHÉS

- Salons de coiffure
- Établissements médicaux
- Centres d'hébergement (loisirs...)
- Milieux du spectacle et de la mode
- Entreprises de distribution de produits capillaires

### POURSUITE DES ÉTUDES

**En 1 an** : Mentions complémentaires :  
coiffure, coupe, couleur  
**En 2 ans** : BP Coiffure

## MENTION COMPLÉMENTAIRE COIFFURE COUPE COULEUR

### CONDITIONS D'ADMISSION

Jusqu'à 30 ans  
Titulaire du CAP Coiffure  
Après validation de l'entretien professionnel

### OBJECTIF DE FORMATION / FINALITÉ

- Maîtriser les techniques de coloration
- Vendre et Conseiller
- Maîtriser les techniques de mise en forme et de coiffage
- Maîtriser les techniques de coupe

### APTITUDES

- Sens artistique développé

### FORMATION ALTERNANCE IFAC/ENTREPRISE

**1 an** : 420h à l'Ifac

### DÉBOUCHÉS

Insertion dans la vie professionnelle  
• Emploi de technicien.ne qualifié.e

### POURSUITE DES ÉTUDES

**En 2 ans** :  
Brevet professionnel



## BP COIFFURE

### CONDITIONS D'ADMISSION

Jusqu'à 30 ans  
CAP Coiffure ou 5 ans d'expérience professionnelle  
Après validation de l'entretien professionnel

### OBJECTIF DE FORMATION / FINALITÉ

- Assurer la gestion du matériel et des produits
- Organiser le travail d'une équipe
- Appliquer la législation relative au métier
- Maîtriser les différentes techniques de sa spécialité

### APTITUDES

En plus des aptitudes requises pour le CAP :  
• Sens artistique développé  
• Capacité d'organiser, de gérer

### FORMATION ALTERNANCE IFAC/ENTREPRISE

**2 ans** :  
918 h à l'Ifac en contrat d'apprentissage,  
560 h à l'Ifac en contrat de professionnalisation

### DÉBOUCHÉS

Insertion dans la vie professionnelle  
Possibilité (BP obligatoire) :

- d'occuper un poste de gérant.e technique de salon de coiffure
- de créer ou reprendre un salon

### POURSUITE DES ÉTUDES

- Brevet de maîtrise
- CQP Manager de salon



## LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Il est conclu par écrit, signé par l'apprenti.e ou son.sa représentant.e légale et par l'employeur. Sa durée est de 1 à 3 ans selon les métiers et les niveaux de formation, avec une période d'essai de 45 jours. La rémunération de l'apprenti.e est fixée en pourcentage du smic et varie en fonction de l'âge de l'apprenti.e et de son ancienneté. • Exonération de tout ou partie des cotisations sociales, salariales et patronales. • Aide régionale aux apprenti.e.s pour le transport, l'hébergement et la restauration (dispositif Argoat) • Allocation familiale maintenue • Carte d'étudiant.e permettant de bénéficier de réductions (cinéma, transports...).

## + D'INFOS

Pour plus d'informations,  
contactez le service  
Développement  
et Promotion au :  
02 29 00 60 00 – ou :  
mercredi.apprentissage@ifac-brest.fr  
www.ifac-brest.fr

## LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Il est destiné à favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans et des demandeur.se.s d'emploi de plus de 26 ans, en leur proposant une formation qualifiante ou diplômante par le biais de l'alternance. Sa durée est comprise entre 6 et 12 mois ; elle peut être portée à 24 mois en cas d'accord de branche. La période d'essai est de un mois. La rémunération est fixée en pourcentage du smic et varie en fonction de l'âge du.de la stagiaire et de son niveau d'études.

## COMPRENDRE LES SIGLES

**CAP** : Certificat d'aptitude professionnelle  
**BP** : Brevet professionnel  
**MC** : Mention complémentaire  
**BAC** : Baccalauréat  
**CQP** : Certificat de qualification professionnelle  
**BTS** : Brevet de technicien.ne supérieur  
**BM** : Brevet de maîtrise